



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

« Québec ampute l'expertise du ministère de la Faune », le CRE de Laval s'inquiète

Laval, le 29 août 2014 – Le Conseil régional de l'environnement de Laval est sous le choc suite à la parution d'un article du Devoir concernant les récentes compressions de personnel effectuées par le gouvernement de Philippe Couillard au Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs.

Alors qu'Ottawa continue de couper dans ses responsabilités environnementales, il est de la responsabilité de Québec de combler ce vide par le renforcement, ou à tout le moins le maintien de sa propre expertise et compétence. En coupant drastiquement dans le personnel du Ministère de la Forêt, de la Faune et des Parcs, le gouvernement du Québec se prive non seulement d'employés hautement qualifiés pour répondre aux enjeux que connaît actuellement le Québec, mais également d'un savoir permettant de faire face aux défis futurs que poseront les changements climatiques, l'urbanisation et le développement de territoires fragiles tels que le Nord québécois.

Si ces coupes ont un impact évident et significatif sur l'expertise scientifique du Québec en matière de gestion de la faune, le CRE de Laval se préoccupe également des répercussions « en cascades » qu'engendreront ces changements à moyen et long terme.

Pour le CRE de Laval et d'éventuels autres organismes, cette décision signifiera par exemple une perte d'appui technique, moral et scientifique à la réalisation d'études et de projets touchant directement la protection et la mise en valeur des milieux naturels. Pour les autres ministères qui travaillent sur des projets d'envergures tels que ceux du prolongement de l'A-19 entre Laval et Bois-des-Fillion, ces coupures pourraient signifier par exemple, une perte d'expertise dans l'analyse des impacts environnementaux et fauniques.

Rappelons que l'application de la *Loi sur le développement durable* exige que les ministères collaborent entre eux de manière à ce que les considérations économiques sociales et environnementales soient équitablement prises en compte. L'annonce du Devoir pourrait remettre en question ce fragile équilibre.

-30-

Guy Garand

Directeur Général - Conseil régional de l'environnement de Laval

guy.garand@credelaval.qc.ca

Conseil régional de l'environnement de Laval
3235 boulevard Saint-Martin Est, bur. 218
Laval QC H7E 5G8
T. 450-664-3503 | F. 450-664-4054
www.credelaval.qc.ca